

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes P**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION
CC_2025_058**

L'an deux mille vingt cinq, le trente et un mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 25 mars 2025, conformément à la loi.

OBJET :

**COMMISSION 4 -
FINANCES - RESSOURCES
HUMAINES -
MUTUALISATION - VOIRIE
- BATIMENTS -
ECLAIRAGE PUBLIC**

FINANCES

*Modification des
attributions de
compensation - révision
libre*

**Présents au vote de la
délibération :**

Titulaires et suppléants
présents : 42
Procurations : 7

Nombre de votants : 49**Présents :**

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Cathy POIDEVIN, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Anne-Sabine PLAYS, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GAU, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, José DUHAMEL, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Alain DUCHESNE, Alain BOS

Ont donné pouvoir :

Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART
Vinciane FABER, procuration à Olivier VERCRUYSSSE
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Bernard CHOCRAUX
Christian DEVAUX, procuration à Patrick LEMAIRE
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Guillaume FLUET, procuration à Nadège BOURGHELLE-KOS
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Anne WAUQUIER

Absents excusés :

Isabelle LEMOINE, Coralie SEILLIER, Didier WIBAUX

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 31 mars 2025

Délibération CC_2025_058

**COMMISSION 4 - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - MUTUALISATION - VOIRIE -
BATIMENTS - ECLAIRAGE PUBLIC**

FINANCES

Modification des attributions de compensation - révision libre

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies V 1° bis du code général des impôts relatif à la révision des attributions de compensation entre un EPCI et une commune membre,

Vu la délibération n°2024 du conseil communautaire relative au vote des statuts de la communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) du 25 janvier 2021,

Vu la délibération CC_2021_081 du conseil communautaire en date du 6 avril 2021 relative au vote du montant des attributions de compensation pour 2021 et années suivantes,

Considérant les dispositions du guide pratique relatif à « l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire » rédigé par la Direction générale des collectivités locales.

Vu l'avis de la Commission 4 - Finances, ressources humaines, mutualisation, voiries, bâtiments et éclairage public lors de sa séance du 19 mars 2025.

Au vu de sa compétence « éclairage public », la communauté de communes a réalisé des travaux de modernisation et de passage en LED de l'ensemble du parc communautaire.

Pour ce faire, des attributions de compensation avaient été déterminées.

Il vous est proposé d'en réviser le montant selon les modalités de la révision libre prévues au 1° bis du V de l'article 1609 nonies du code général des impôts, et de les fixer conformément aux tableaux joints en annexe de la présente délibération.

Oùï l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 49 VOTANTS) :

- ***De fixer les montants des attributions de compensation tels que figurant sur les tableaux annexés à la présente délibération.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Valérie NEIRYNCK

Pour extrait conforme,

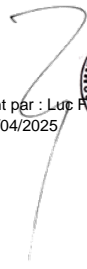
Le Président,

Luc FOUTRY

Signé électroniquement par : Valérie NEIRYNCK
Date de signature : 01/04/2025
Qualité : SECRETAIRE DE SEANCE



Signé électroniquement par : Luc
Date de signature : 02/04/2025
Qualité : PRESIDENT



Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

webdelib

ID : 059-200041960-20250404-CC_2025_058-DE

ANNEXE N°1

COMMUNES	AC votée en 2021 Eclairage Public : Entretien, création et renouvellement réseaux -Phase 2	Variation AC phase 2 suite bilan opération éclairage public	Nouvelle AC Eclairage Public : Entretien, création et renouvellement réseaux - révision mars 2025
Aix les Orchies	-2 685,91	-93,65	-2 779,56
Attiches	-2 187,83	-1 117,64	-3 305,47
Auchy les Orchies	-649,70	15,02	-634,68
Avelin	-5 763,22	-584,95	-6 348,17
Bachy	-1 471,42	-119,18	-1 590,60
Bersée	-5 416,57	-26,22	-5 442,79
Beuvry la Forêt	-4 904,03	-634,45	-5 538,48
Bourghelles	-1 410,95	-494,93	-1 905,88
Bouvignies	84,84	-217,45	-132,61
Camphin en Carembault	-9 118,56	2 550,09	-6 568,47
Camphin en Pévèle	-9 349,32	561,73	-8 787,59
Cappelle en Pévèle	-5 268,05	297,73	-4 970,32
Chemy	-5 612,83	489,29	-5 123,54
Cobrieux	-1 194,43	-69,93	-1 264,36
Coutiches	29,99	-477,29	-447,30
Cysoing	-7 770,39	-1 312,19	-9 082,58
Ennevelin	4 354,59	-446,40	3 908,19
Genech	-1 301,92	-609,93	-1 911,85
Gondecourt	-21 123,04	5 926,00	-15 197,04
Herrin	-2 789,67	77,83	-2 711,84
La Neuville	-4 351,64	742,21	-3 609,43
Landas	-6 854,78	1 041,92	-5 812,86
Louvil	-2 110,87	-935,34	-3 046,21
Mérignies	-7 436,55	-1 532,09	-8 968,64
Moncheaux	-904,13	-315,32	-1 219,45
Mons en Pévèle	-2 952,05	-1 194,24	-4 146,29
Mouchin	-5 954,59	949,88	-5 004,71
Nomain	-6 282,17	927,93	-5 354,24
Orchies	-26 569,63	1 047,92	-25 521,71
Ostricourt	-29 258,89	998,16	-28 260,73
Phalempin	-23 640,97	6 979,74	-16 661,23
Pont à Marcq			
Saméon	-1 465,38	73,41	-1 391,97
Templeuve	-3 450,10	-2 984,86	-6 434,96
Thumeries	-18 364,20	3 473,42	-14 890,78
Tourmignies	-3 316,30	-948,74	-4 265,04
Wahagnies	-9 693,48	-200,56	-9 894,04
Wannehain	127,98	-60,69	67,29
TOTAL	-236 026,17	11 776,20	-224 249,97

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2025_058
Objet :	Modification des attributions de compensation - révision libre
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-04 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-200041960-20250404-CC_2025_058-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20250404-CC_2025_058-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : CC_2025_058.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250404-CC_2025_058-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	180.5 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Annexe 1 _ AC cc 31 mars.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250404-CC_2025_058-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	435.4 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Annexe 2 _ AC cc 31 mars.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250404-CC_2025_058-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	217.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	4 avril 2025 à 11h01min07s	Dépôt dans un état d'attente

Posté	4 avril 2025 à 11h08min03s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Fany DUQUENNE
En attente de transmission	4 avril 2025 à 11h08min31s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2025 à 11h08min39s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 avril 2025 à 11h08min47s	Reçu par le MI le 2025-04-04